

Règlement

Bourse de soutien pour des échanges entre régions linguistiques de la Suisse (Bourse CSL Behring)

1. Objectif et cadre général

CSL Behring, en collaboration avec la GSASA, souhaite encourager des échanges entre les pharmacies hospitalières des différentes régions linguistiques de la Suisse dans le but de :

- Promouvoir les collaborations entre pharmacies hospitalières
- Créer des liens entre les pharmaciens en formation et entre les pharmacies hospitalières suisses en faisant abstraction des barrières des langues
- Connaître les spécificités hospitalo-pharmaceutiques des différentes régions et contribuer à une meilleure compréhension mutuelle

Pour ce faire, la GSASA coordonne cet échange et met la bourse au concours.

Conditions : Pour être utile dans l'apprentissage de l'autre langue, un minimum de 3 mois devrait être prévu. Un stage pour le développement d'un domaine spécifique de la profession, pourrait éventuellement être considéré pour une durée plus courte (min. 1 mois).

Séjour en dehors du territoire helvétique : Ils ne sont désormais plus pris en charge par le fond.

Soutien : Il se compose d'une contribution financière pour prendre en charge par exemple la location d'une chambre/d'un logement, certains frais de déplacement, des cours de langue, un déménagement etc... Un soutien financier pour couvrir un salaire de stagiaire durant le séjour est également envisageable, ceci dans le but d'encourager les hôpitaux à accueillir un pharmacien d'une autre région linguistique.

2. Procédure de demande pour l'obtention de la bourse

Qui peut postuler

Sont concerné-e-s principalement, mais pas exclusivement, les pharmaciens-ne-s en formation postgrade (hospitalière ou clinique). Des pharmaciens hospitaliers avec ou sans titre de spécialiste ou certificat complémentaire FPH peuvent également postuler pour cette bourse.

Comment postuler

La demande, dûment motivée, est à adresser au secrétariat de la GSASA à l'adresse e-mail suivante : gsasa@gsasa.ch.

Le secrétariat GSASA transmettra la demande à la commission *ad hoc*, composé de membres de la GSASA désignés par le comité.

Délai pour les demandes

La demande doit être soumise 6 mois avant le début du stage.

3. Procédure de décision

Le soutien est accordé par la commission sur la base d'un dossier détaillé. La demande doit contenir une lettre de motivation, le CV, un budget et l'accord des sites concernés. Le suivi de cours de langue est fortement recommandé pour toute personne n'étant pas suffisamment à l'aise dans la langue du lieu d'échange.

4. Devoir du boursier

Le boursier doit :

- Obtenir l'accord des deux sites concernés avant de faire la demande ;
- Trouver des solutions pour le logement et des éventuels cours de langue ;
- A la fin du stage, rédiger un rapport de son expérience à l'attention de la GSASA;
- Rédiger un court article pour le site Web GSASA.

5. Source de financement

Le financement provient de la maison CSL Behring. D'autres sources de financement externes peuvent être envisagées.

6. Soutien financier

Un montant fixe est versé pour chaque mois.

7. Entrée en vigueur

Ce règlement a été adopté par le comité de la GSASA le 1^{er} septembre 2010 et il est entré en vigueur pour le 1^{er} janvier 2011.

Cette révision du règlement a été adoptée par le comité de la GSASA le 21 février 2022. Il entre en vigueur immédiatement et remplace toutes les versions précédentes.

Contact

Dr. Patrik Muff (patrik.muff@szb-chb.ch)

Dr. Vera Jordan-von Gunten (vera.vongunten@hopitalvs.ch)

Secrétariat GSASA

Secrétariat GSASA, Association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux, CH-3000 Bern

e-mail: gsasa@gsasa.ch

Phone: 0848 047272

www.gsasa.ch